

## OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2000 DU SENEGAL

### A. Observations générales

- 1- Le rapport est riche en informations et souvent de lecture fort agréable. Dans ses différentes composantes, il traduit un travail de recherche.
- 2- Cependant, il mériterait d'être revu pour que soit satisfaite pleinement la demande figurant dans le mandat de l'équipe de consultants: *"indiquer dans quelle mesure, les modes de fonctionnement des institutions publiques et privées et de la société civile ont eu un impact pouvant expliquer l'état actuel du développement humain au Sénégal"*.
- 3- L'impression générale qui se dégage est une insuffisance de "liant" entre les différents chapitres qui aurait concouru à afficher fortement et clairement la réponse à la demande exprimée dans les termes de référence.
- 4- Le rapport est muet sur le Conseil Economique et Social qui fait encore partie des Institutions de la République. Le traitement institutions de maintien de l'ordre, en particulier de la police qui a connu une crise dont on n'a pas encore fini de ressentir les effets, est absent du rapport
- 5- Dans de nombreux morceaux du texte l'agencement et la numérotation demandent à être amendés. Les parties sur le secteur privé et l'habitat sont assez significatives dans ce domaine.
- 6- Il y a un recours excessif à des extraits de rapports et d'étude dont l'adéquation au sujet n'est pas manifeste (voir à ce propos les encadrés tirés des rapports des organisations patronales, du document sur les NTIC).
- 7- Le rapport n'échappe pas aux difficultés inhérentes aux textes dont les différents éléments ont des auteurs distincts. Ainsi, d'une partie à une autre, on rencontre des ruptures importantes de niveaux de langage. On peut alors passer du style châtié à une expression plus commune.
- 8- Certaines parties du rapport ont une présentation personnalisée à l'excès des problèmes. La citation des noms des acteurs n'enrichit pas toujours le propos.
- 9- Le ton ne sied pas toujours au type de document qu'est le rapport sur le DHD.
- 10- Les préoccupations de l'actualité sociale et politique immédiate du Sénégal sont quelquefois trop présentes dans les propos.

11- Le rapport est long et pourrait perdre un tiers de son volume sans grand dommage. Cette cure d'amaigrissement sera d'autant plus aisée qu'il y a souvent des répétitions et des développements pas absolument nécessaires pour la compréhension du propos.

12- Les améliorations attendues du document devrait le rendre facilement exploitable par des personnes qui n'auraient qu'une connaissance sommaire du Sénégal et par un public de non spécialistes

### B. Remarques particulières

1. L'importance du secteur informel est souligné à plusieurs reprises. Pourtant il y a une quasi-absence de chiffres le concernant.
2. Dans l'amélioration du cadre juridique: il y a lieu de mentionner l'accroissement de l'autonomie de la BCEAO avec notamment la mise sur pied de la Commission Bancaire chargée de contrôler les Banques et établissements financiers.
3. Page 43. Ce qui est dit ici de la SOTRAC, à savoir la recherche du concessionnaire qui va exploiter le réseau ne tient pas compte de ce qui figure en page 243 où il est fait mention de la société Dakar Dem Dikk.
4. Page 47. Il est fait allusion dans l'encadré n°3 de "la Mission". Il n'est pas donné d'autres indications sur cette "mission".
5. Page 51. § iv. Que signifie la notion "d'organisations patronales d'avant garde"
6. Page 51. § iv. Le dernier paragraphe est à revoir.
7. Page 55. Dans la présentation des causes de l'échec de développement, l'essentiel n'est pas assez souligné à savoir: la subordination de leurs interventions aux directives et injonctions des dirigeants politiques. Sous ce rapport, il est démontré que ce qui faisait problème n'était pas la capacité d'analyse des risques ou la maîtrise des coûts.
8. Page 56. La partie sur le patronat mériterait plus de développement.
9. Page 64, dernier §. Il est question de Secrétariat Général et de Direction en même temps. A revoir.
10. Pages 66 et 67. Il y a trop de développements sur le Ministre d'Etat.
11. Page 67, §3. Il est écrit "clone politique de Tanor". Mais nulle part auparavant ce nom n'était évoqué.
12. Page 71. Il aurait été instructif d'avoir des informations chiffrées qui étayaient les indications sur l'expression plurielle à l'Assemblée Nationale. A-t-on des chiffres sur les interpellations du Gouvernement par les députés, le nombre de lois qui ont été soumises

au Parlement à l'initiative de Députés? Que sait-on du nombre de jours de sessions à l'Assemblée et de l'absentéisme des députés?

13. *Page 73, dernier §.* La question des assistants parlementaires transcende le problème de l'incapacité de certains députés à lire et à écrire en Français. Il s'agit surtout de doter les parlementaires de collaborateurs qui les assistent dans la préparation des sessions, l'analyse des documents, la recherche d'informations, la rédaction de certains textes, etc.
14. *Page 74, dernier § avant encadré.* Le fait que 1500 décisions rendues n'ont pas encore été rédigées est-il dû, comme semble le suggérer le texte, à la complexité de l'organisation judiciaire et des procédures? Ne faudrait-il pas relier cela à la faiblesse des moyens humains et matériels des juridictions?
15. *Page 80, dernier § avant encadré.* Cette partie serait incomplète si on ne fait pas mention des mesures qui ont été prises comme l'institution du CARPA.
16. *Page 83, 1<sup>er</sup> point de l'encadré.* Ce qui est exposé ne correspond pas à un toilettage mais plutôt à des réformes profondes.
17. *Page 93 et sq.* L'abondante relation de l'enquête auprès des usagers ne semblait pas s'imposer.
18. *Pages 102, § 3 et 103, §1.* Répétition des mêmes informations: les dépenses de matériel ont augmenté de 34% et celles relatives au personnel de 87%.
19. *Page 102, avant dernier §.* On peut difficilement soutenir que l'augmentation de 87% des dépenses de personnel entre 1983 et 1992 est liée à l'accroissement du nombre des députés alors que l'on mentionne dans la phrase suivante que les dépenses de l'Assemblée nationale ont crû de 33%.
20. *Page 102, avant dernier §.* Il n'est pas évident qu'il faille classer les coûts relatifs aux députés dans les dépenses de prestige. Quelle serait la norme ou l'optimum, s'agissant du nombre? Et si l'augmentation du nombre des élus devait permettre d'élever et de "densifier" la qualité de la représentation populaire?
21. *Page 102, premier §.* Peut-on encore parler de la jeunesse de la grande majorité des fonctionnaires en décrivant la situation qui prévalait il y a 20 ans?
22. *Page 125, § 4.* Ce qui est présenté comme le principe de la privatisation-sanction revient en réalité à la suppression pure et simple.
23. *Entre pages 136 et 137, Schéma 1.* Le rapport aurait gagné en intérêt si le schéma avait fait l'objet d'une exploitation détaillée.
24. *Page 145.* Dans le panorama des ONG, il y aurait lieu de noter les clubs-services (comme le Lions Club ou le Rotary). Ils interviennent principalement dans les secteurs

sociaux ; campagnes de vaccination, lutte contre la cécité, etc. Par ailleurs il faudrait relever aussi l'émergence , au cours de la dernière décennie, d'ONG de développement d'inspiration islamique.

25. *Page 159, § 2.* Répétition de passage figurant en page 148 (dernier §) sur la position de SOCK sur les privatisations.
26. *Page 161 et sq.* Le récit des péripéties qui ont ponctué l'élaboration du code électoral, la constitution du fichier et la mise sur pied de l'ONEL et du HCA comporte des détails qui ne sont pas toujours indispensables.
27. *Page 166.* Le passage sur les partis politiques est plus que succinct. En raison du thème du rapport on s'attendait à des analyses plus approfondies.
28. *Page 166 § 3.* La lecture de ce paragraphe fait croire que l'AFP est différente de de l'Alliance des Forces de Progrès.
29. *Page 168, § 1.* Il y a lieu d'inverser l'ordre de présentation des positions du PDS et du PS dans cette phrase.
30. *Page 175, § 1.* Qui contrôle le HCA?
31. *Page 175 et sq.* L'implosion médiatique. Cette partie revêt une attention bien particulière. Mais pourquoi est-il précisé qu'elle reprend des éléments rassemblés par M.C.D. et E.H.K.? Sommes-nous en présence d'un texte qui aurait déjà été publié et qui n'aurait pas été actualisé? Les éléments figurant en page 176 (§ 1) pourraient militer en faveur de cette hypothèse. En effet le nombre de quotidiens dakarois a dépassé 4 depuis plus d'un an. Et pour *Dakar Soir* on sait à quoi s'en tenir.
32. *Page 175, § 5.* Le montant de la redevance donné ici ( 3 à 5 millions) ne concorde pas avec celui de la page précédente ( 5 à 9 millions). De même les 2 pages laissent subsister une ambiguïté sur l'organe qui reçoit la redevance . S'agit-il de la RTS ou de du Trésor qui rétrocède les deniers au Fonds d'Aide à la Presse?
33. *Page 201.* Il manque une partie du texte entre les § 1 et 2.
34. *Page 201.* L'Enseignement moyen privé joue aussi un rôle de taxiway. Les parents aux moyens limités peuvent y placer leurs enfants pendant 1 ou 2 ans en attendant , grâce à leurs relations de pouvoir les remettre le secteur public.
35. *Page 201.* Il est dommage de ne pas disposer de chiffres sur les effectifs des établissements de" l'enseignement supérieur privé. Non seulement ils attirent de plus en plus de jeunes, mais ils ont pu mettre sur le marché sénégalais de nouveaux instruments de financement de l'éducation.

36. Page 231 , dernier §. Au delà du chiffre d'affaires a-t-on une idée sur la santé de la branche "maladies" des compagnies d'assurance sénégalaises.
37. Page 236, avant-dernier § et page 249 § 1. Les taux d'intérêt de la BHS ne sont pas au même niveau d'un passage à un autre : 9 % à 11% et 8%.
38. Page 247, dernier §. La typologie des Zones est devenue obsolète. Par exemple Ngor et Yoff peuvent être difficilement circonscrits à des zones d'habitat de type villageois.
39. Page 256, § 1. Est-ce que la discrimination tarifaire n'est pas déjà en cours comme pourrait le faire comprendre le 2<sup>ème</sup> § qui signale "une tranche sociale et une tranche normale".
40. Page 262, § 1. Si la SICAP a été créée en 1951, elle ne pouvait pas avoir comme "objectif premier de gérer et d'entretenir le parc légué par l' Administration coloniale".
41. Page 276. L'examen des contraintes liées au financement de l'habitat pourrait être creusé. Cela pourrait s'accompagner d'un remaniement de la partie Habitat qui recèle un certain nombre de répétitions et redondances.

*Un exemplaire annoté du rapport vient en complément des remarques ci-dessus. Il contient des corrections mineures portant sur des fautes de frappe et des coquilles. Il offre aussi quelques suggestions sur des points soulignés dans les remarques.*

**Dakar le 19 janvier 2001**

*Don Fall*